



BO N°3 du 22 janvier 2016

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Steve Vergères SA, Rue du Scex 5, 1950 Sion

Situation : Parcelle(s) 1873, folio 16, lieu dit Les Nazots

Située en zone à bâtir : R1

Coordonnées : 582'810 / 113'295

Objet : Construction d'un immeuble de 7 appartements avec demande de bonus Minergie et création de places de parc

Propriétaire(s) : Daniel Solioz, Chemin du Battoir 4, 1964 Conthey

Jean-Charles Solioz, Case Postale 42, 1908 Riddes

Pierre-Marie Solioz, Rue des Longues Raies 12, 1908 Riddes

Nathalie Solioz, par M. Bernard Solioz, Route de la Chapelle 35, 1890 St-Maurice

Joseph Solioz, par Mme. Elisabeth Michelet, Rue des Pras-Longs 16, 1907 Saxon

André Solioz, par M. Claude Solioz, Avenue de France 36, 1950 Sion

Henriette Solioz, par M. Bernard Solioz, Route de la Chapelle 35, 1890 St-Maurice

Auteur des plans : DBS Architectes Sàrl, Route de Riddes 54, 1950 Sion

Dossier déposé le 8 janvier 2016

Requérant(s) : Immoval SA, Rue des Casernes 18, 1950 Sion

Situation : Parcelle(s) 10362, folio 5, lieu dit Les Courtenaux

Située en zone à bâtir : R3

Coordonnées : 583'865 / 113'705

Objet : Construction d'une villa familiale avec couvert, terrasse et accès

Propriétaire(s) : le requérant

Auteur des plans : le requérant

Dossier déposé le 18 janvier 2016

Requérant(s) : Club de Pétanque de Riddes, par M. Georges Galloni, Route d'Ecône 115, 1907 Saxon

Situation : Parcelle(s) 4684, folio 8, lieu dit Les Nazots

Située en zone à bâtir : Zone B de constructions et d'installations d'intérêt public

Coordonnées : 582'750 / 113'400

Objet : Aménagement de terrains de pétanque, construction d'un couvert et pose de caravanes

Propriétaire(s) : Commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes

Auteur des plans : le requérant

Dossier déposé le 15 janvier 2016

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 janvier 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE